

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 45
Membres absents : 33
Procurations : 21

Séance du 26 juin 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 26 du mois de juin, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 20/06/2024
Date de transmission : 02/07/2024
Date de mise en ligne : 03/07/2024

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. MILINTENDA Carmelo, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. BACHMANN Florian), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules (pouvoir à Mme BOHLY Dominique), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KERN Gérard), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. LITZLER Thierry (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. Milintenda Carmelo), M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICCA Daniel (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à Mme FRANCOIS Christine),

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

12^{ème} QUESTION

ZAC du Quartier du Lys – Echange de terrains entre Saint-Louis Agglomération et la Ville de Saint-Louis

(DELIBERATION n° 2024-111)

Le Quartier du Lys arrivant en phase opérationnelle, des échanges fonciers sont à conclure entre la Ville de Saint Louis et Saint-Louis Agglomération afin de pouvoir donner suite au projet de découpage foncier des îlots à céder (secteur de la ZAC), porté par l'agglomération, et au projet de développement de moyens de production complémentaires à la centrale Biomasse Cogénération dans le cadre du développement du réseau de chaleur urbain, porté par la Ville de Saint-Louis.

A ce titre, la Ville de Saint-Louis cèdera à Saint-Louis Agglomération les parcelles cadastrées comme suit :

Commune de SAINT-LOUIS :

Section	Parcelle	Adresse	Superficie
BR	25	Rue Alexandre Freund	8,28 ares
BR	29	Kirchhoelzle	8,58 ares
BR	34	Grut Niederen	5,08 ares
BR	88	Kirchhoezle	7,01 ares
<i>Total</i>			28,95 ares

En contrepartie, Saint-Louis Agglomération cèdera à la Ville de Saint-Louis les parcelles cadastrées comme suit :

Commune de SAINT-LOUIS :

Section	Parcelle	Adresse	Superficie	
BR	44	Grut Niederen	17,86 ares	Ares à détacher
BR	55			
BR	56		2,14 ares	
<i>Total</i>			20,00 ares	

Les parcelles de la Ville de Saint-Louis ont été évaluées par la Direction de l'immobilier de l'Etat (avis du 7 mai 2024) à une valeur de 102 000€ tandis que les biens appartenant à Saint-Louis Agglomération ont été évalués à une valeur de 100 000€. Ces estimations sont assorties d'une marge d'appréciation de 20%.

D'un commun accord entre les parties, il a été convenu que l'échange de parcelles interviendrait sans soulte conformément aux termes des avis de la Direction de l'immobilier de l'État. Les frais inhérents à la réalisation de cet échange seront supportés à parts égales par les parties.

Ce transfert de biens immobiliers par voie d'échange est réalisé pour partie conformément à l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, qui dispose que les biens peuvent faire l'objet d'une cession amiable, sans déclassement préalable, lorsque la vente a lieu entre personnes publiques et que le bien est destiné à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert. Aucun déclassement n'est donc nécessaire.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'échange sans soulte des parcelles suivantes :
 - o d'une part, l'acquisition par Saint-Louis Agglomération auprès de la Ville de Saint-Louis des parcelles cadastrées section BR n°25, 29, 34 et 88 d'une contenance totale de 28,95 ares ;
 - o d'autre part, la cession par Saint-Louis Agglomération à la Ville de Saint-Louis de la parcelle cadastrée section BR n°56 d'une contenance de 2,14 ares ainsi que 17,86 ares à détacher des parcelles cadastrées section BR n°44 et 55.
- de préciser que les frais inhérents à la réalisation de cet échange seront pris en charge à parité par la Ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 1^{er} juillet 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMAN

